

(N° 7.)

Sénat de Belgique.

Projet de loi contenant le Budget du Département de la Justice, pour l'exercice 1843.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Département de la Justice pour l'exercice 1843, est fixé à la somme de dix millions huit cent quarante-sept mille quinze francs (10,847,015 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

La présente loi sera obligatoire le premier janvier 1843.
Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 9 décembre 1842.

*Le Président de la Chambre des
Représentants,*

(Signé) RAIKEM,

Les Secrétaires,

(Signés) DE RENESSE.

P. DE DECKER.

**TABLEAU DU BUDGET DU DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,
POUR L'EXERCICE 1843.**

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORD.	
CHAPITRE PREMIER.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	209,500
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service.	159,000	»	
3	Matériel.	20,000	»	
4	Frais d'impression des recueils statistiques. . . .	3,500	»	
5	Frais de route et de séjour.	6,000	»	
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
1	COUR DE CASSATION. Personnel.	233,800	»	1,919,470
2	— Matériel.	3,000	»	
3	COUR D'APPEL. Personnel.	542,720	»	
4	— Matériel.	18,000	»	
5	Tribunaux de 1 ^{er} instance et de commerce. . . .	812,640	27,190	
6	Justices de paix et tribunaux de police.	282,120	»	
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
1	HAUTE COUR MILITAIRE. Personnel.	63,320	»	112,573
2	— Matériel.	5,000	»	
3	Auditeurs militaires et prévôts.	44,253	»	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
1	Frais d'instruction et d'exécution.	679,000	»	680,000
2	Indemnité pour le greffier de la Cour de Cassation, à charge de délivrer gratis toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques.	1,000	»	
CHAPITRE V.				
PALAIS DE JUSTICE.				
Uniq.	Construction, réparations et loyer de locaux ; frais de premier ameublement du palais de la Cour de cassation et des salles d'archives.	35,000	65,000	100,000
CHAPITRE VI.				
BULLETIN OFFICIEL ET MONITEUR.				
1	Impression du <i>Bulletin Officiel</i>	23,500	»	96,300
2	— du <i>Moniteur</i>	70,000	»	
3	Abonnement au <i>Bulletin des Arrêts de la Cour de Cassation</i>	2,800	»	
CHAPITRE VII.				
PENSIONS ET SECOURS.				
1	Pensions.	10,000	»	23,000
2	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	10,000	»	
3	Secours à des employés ou à des veuves et enfants mi- neurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus.	3,000	»	

NUMÉRO DES ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHARGES		TOTAL.
		ORDINAIRES.	EXTRAORD.	
CHAPITRE VIII.				
CULTES.				
1	Culte catholique.	3,906,047	50,000	4,128,047
2	Id. protestant.	58,000	3,000	
3	Id. israélite	11,000	»	
4	Secours.	100,000	»	
CHAPITRE IX.				
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.				
1	Frais d'entretien et de transport de mendiants et insensés, dont le domicile de secours est in- connu.	20,000	»	315,000
2	Subsides à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés.	120,000	»	
3	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.	175,000	»	
CHAPITRE X.				
PRISONS.				
1	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des gardiens et des détenus.	1,135,000	»	3,186,125
2	Traitements des employés attachés au service do- mestique et aux directions des travaux	408,125	»	
3	Récompenses à accorder aux employés pour con- duite exemplaire et actes de dévouement.	3,000	»	
4	Frais d'impression et de bureau.	20,000	»	
5	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments et du mobilier	450,000	»	
SERVICE DES FABRIQUES.				
1	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	1,000,000	»	3,186,125
2	Gratifications aux détenus.	170,000	»	
CHAPITRE XI.				
FRAIS DE POLICE.				
1	Service des passe-ports.	8,000	»	68,000
2	Autres mesures de sûreté publique	60,000	»	
CHAPITRE XII.				
Uniq.	Dépenses imprévues.	5,000	»	5,000
CHAPITRE XIII.				
Uniq.	Pour solde éventuel de dépenses arriérées concer- nant des exercices dont les Budgets sont clos.	4,000	»	4,000
TOTAL, FR.		»	»	10,847,015